

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Institut des Sciences du Travail

Rapport annuel sur la concertation et la négociation

Projet V/001/97

Les organisations d'employeurs et de salariés
dans le secteur du textile et de l'habillement
au sein de l'UE

Version finale

Recherche menée pour la DG V de la Commission des Communautés Européennes

Rédaction

Pierre WALTHERY , chercheur, Institut des Sciences du Travail, Université Catholique de Louvain

Equipe de recherche

Armand SPINEUX (professeur, président de l'IST)

Evelyne Léonard, professeur

Philippe Barré, Assistant

Xavier Leloup, Assistant

Coordination administrative

Marie GILOT et Marie-Anne SAUSSU

Réseau d'experts nationaux

Allemagne	Dieter SADOWSKI – Sabine LINDENTHAL – Matthias SCHMITT – Susanne VAUDT – Sergi VILA – Universität Trier.
Autriche	Franz TRAXLER – Institut für Soziologie – Universität Wien.
Belgique	Etienne ARCQ – Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (CRISP).
Danemark	Bruno AMOROSO – Department Of Social Sciences – Roskilde University.
Espagne	Ramon de ALOS - Universitat Autònoma de Barcelona – Grup d'Estudis Sociològic sobre la Vida Quotidiana i el Treball. Esperanza ROQUERO – Universidad Complutense de Madrid
Finlande	Timo KAUPPINEN – European Observatory on Industrial Relations (EIRO) – Dublin.
France	Jean-Michel PLASSARD – Université des Sciences Sociales de Toulouse – Laboratoire Interdisciplinaire de recherche sur les Ressources Humaines et l'Emploi (LIRHE).
Grèce	Aliki MOURIKI – National Center for Social Research – Athens.
Irlande	John GEARY – Enda HANNON – University College Dublin – Graduate Business School – Centre for Employment Relations and Organisational Performance.
Italie	Franca ALACEVICH – Luigi BURRONI Università degli studi di Firenze – Dipartimento di scienza della politica e sociologia politica.
Luxembourg	Franz CLEMENT – Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS – INSTEAD).
Pays-Bas	Jelle VISSER – Marc VAN DER MEER – Hester BENEDICTUS – University of Amsterdam – Department of Sociology.
Portugal	Marinus PIRES DE LIMA – Raquel REGO - Universidade de Lisboa – Instituto de Ciências Sociais – Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa (ISCTE).
Royaume-Uni	Paul Thompson – E-Reward
Suède	Dominique ANXO – Center for European Labour Market Studies (CELMS) – Department of Economics – Göteborg University.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Le secteur du textile au sein de l'UE	5
2.1 Les salariés : la Fédération Syndicale Européenne des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir – FSE - THC	6
2.2 Les employeurs : European Apparel and Textile Organisation -EURATEX	10
3. Synthèses nationales	14
3.1 Allemagne	14
3.2 Autriche	15
3.3 Belgique	16
3.4 Danemark	17
3.5 Espagne	18
3.6 France	19
3.7 Finlande	21
3.8 Grèce	22
3.9 Irlande	23
3.10 Italie	24
3.11 Luxembourg	25
3.12 Pays-Bas	26
3.13 Portugal	27
3.14 Royaume-Uni	28
3.15 Suède	30
4. Annexes	31
4.1 Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives.....	325
4.2 les organisations de salariés négociant des conventions collectives	337
4.3 Les activités correspondants aux sections NACE 17, 18 et 19	348
4.4 Acronymes et organisations européennes/internationales mentionnées dans ce rapport	359

1. Introduction

Le présent document constitue le quatrième rapport issu de l'étude commandée à l'initiative des services de la Commission Européenne, Direction Générale V, à l'Institut des Sciences du Travail de l'Université Catholique de Louvain (IST), à la suite de l'appel d'offre n°V/001/97. Ce rapport a pour objet de fournir à la Commission européenne des éléments permettant d'apprécier la représentativité institutionnelle des organisations européennes d'employeurs et de salariés dans le secteur du textile au sein des 15 États membres de l'UE. Il fait suite à trois travaux, portant sur le même thème mais centrés respectivement sur les organisations reconnues comme « partenaires sociaux » pour le niveau intersectoriel, des organisations affiliées à la CEC et à Eurocadres, des organisations signant les conventions collectives pour le secteur de la construction. Au cours des prochaines années seront abordés notamment le secteur des transports et celui des banques et assurances.

Le contexte

La Commission Européenne avait déterminé en 1993 dans une Communication¹ trois critères déterminant l'accès des organisations d'employeurs et de salariés au processus de consultation établi par l'article 3 de l'Accord sur la Politique Sociale. Ainsi, les organisations devaient: «(1) être interprofessionnelles, sectorielles ou catégorielles et être organisées au niveau européen; (2) être composées d'organisations elles-mêmes reconnues comme faisant partie intégrante des structures des partenaires sociaux des États membres et avoir la capacité de négocier des accords et être, dans la mesure du possible, représentatives dans tous les États membres; (3) disposer de structures adéquates leur permettant de participer de manière efficace au processus de consultation²».

Par la suite, en 1998³, une nouvelle communication créait le concept de « comité de dialogue sectoriel », destinés à remplacer les *comités paritaires* et *groupes de travail informels* existants et qui constituaient jusque là le lieu des relations sectorielles instituée entre employeurs et salariés au plan européen. Le rôle de ces derniers est, à l'heure actuelle, essentiellement de consultation, sans préjuger d'une extension future de celui-ci. En ce qui concerne l'étendue de leurs compétences, « *Les Comités : sont consultés sur les développements au niveau communautaire ayant une incidence sociale ; et développent et favorisent le dialogue social au niveau sectoriel*⁴ ».

La constitution de ces comités constitue donc une extension du processus de dialogue social au niveau sectoriel européen, tout en s'appuyant sur une démarche existante. Avant la communication de la Commission, 9 comités paritaires et 11 groupes informels avaient vu le jour. Au premier février 1999, 21 demandes en provenance d'organisations d'employeurs et de salariés étaient parvenues à la Commission⁵,

¹ COM(93) 600 final du 14 décembre 1993, Communication de la Commission concernant la mise en œuvre du Protocole sur la politique sociale présentée par la Commission au Conseil et au Parlement européen, Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, §24

² Pour une discussion plus approfondie de ces critères, nous renvoyons à la première étude, portant sur les organisations d'employeurs et de salariés au niveau « interprofessionnel »

³ Communication de la Commission concernant la mise en œuvre du Protocole sur la politique sociale présentée par la Commission au Conseil et au Parlement européen *Adapter le Dialogue social au niveau communautaire*, COM(98)-322 du 20 mai 1998., Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes Annexe II

⁴ Ibidem, §2.

⁵ Source : Weber T, *The erosion of employers' associations and industry-level bargaining in eastern Germany*, in EIRO online, Dublin, European Foundation for the Improvement of living and working conditions, 1998 (<http://eiro.eurofound.ie/1999/02/Features/eu9902150f.html>).

dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, le transport routier, les services postaux, le commerce, l'HORECA...

En ce qui concerne les conditions d'accès pour les organisations d'employeurs et de salariés qui pourraient être amenées à faire partie de ces comités et/ou introduire une demande conjointe pour leur constitution, elles renvoient comme pour le niveau intersectoriel à la notion de représentativité, et sont largement similaires à celles énoncées plus haut dans le cadre de la communication de 1993. Les organisations doivent ainsi :

«(1) appartenir à des secteurs ou des catégories spécifiques et être organisées au niveau européen; (2) être composées d'organisations elles-mêmes reconnues comme faisant partie intégrante des structures des partenaires sociaux des États membres et avoir la capacité de négocier des accords et être, représentatives dans plusieurs États membres; (3) disposer de structures adéquates leur permettant de participer de manière efficace au processus de consultation⁶»

Comme on peut le constater, les changements portent sur la disparition de la référence au caractère interprofessionnel des organisations, et sur l'abandon de la référence à l'implantation dans l'ensemble des États membres, même si elle n'était pas formulée de manière très contraignante, l'exigence portant désormais sur le fait que les organisations d'employeurs ou de salariés doivent être représentatives dans *plusieurs* d'entre-eux. A terme, cet assouplissement de la condition d'implantation pourrait poser un problème de démarcation, dans la mesure où aucun critère précisant un nombre minimal d'États membres n'est présenté pour la mettre en œuvre. Pour une discussion plus approfondie de ces critères et des problèmes qu'ils peuvent poser, nous renvoyons à la première étude réalisée dans ce cadre⁷

Nous tenons néanmoins à rappeler qu'il est bien entendu que dans le cadre du rapport de l'IST, ne seront examinées que *les conséquences institutionnelles* découlant de la représentativité reconnue ou non reconnue, des membres affiliés à une organisation européenne. Aussi bien théoriquement qu'en regard des différentes traditions nationales en la matière, la représentativité, ou plus exactement la reconnaissance de la légitimité d'une organisation de partenaires sociaux à négocier des conventions collectives ou à participer à l'élaboration de politiques sociales, peut s'interpréter d'une multitude de manières, qui vont de la capacité de mobilisation effective de la base militante, à des seuils quantitatifs liés aux résultats des élections sociales, en passant par les systèmes de reconnaissance mutuelle au sens strict où aucun critère ne se trouve défini. Ces différents systèmes de reconnaissance et l'étendue des problèmes de définition qu'ils peuvent poser au sein de chaque espace national feront l'objet d'une analyse comparative au cours de cette année.

La démarche

Dans ce contexte donc, l'objet de la recherche consistera notamment, pour les comités sectoriels existants, à fournir des éléments empiriques permettant d'apprécier la représentativité institutionnelle des organisations qui les composent au sein des différents États membres, en fonction des trois critères précités. Plus particulièrement, le présent rapport examinera les organisations d'employeurs et de salariés présents au sein du secteur du textile et de l'habillement. Dans l'état actuel de nos connaissances, seules deux organisations ont introduit une demande afin d'initier un processus de dialogue social dans ce

⁶ COM(98)322 du 20 mai 1998, §1.

⁷ Spineux A, Walthéry P. et al, *Rapport sur la représentativité des organisations européennes de partenaires sociaux*, Rapport coordonné par l'Institut des Sciences du Travail de Université Catholique de Louvain – pour le compte de la Direction Générale Emploi, Relations industrielles et Affaires sociales de la Commission Européenne, Louvain-la-Neuve, 1998, pp.3-7.

secteur au plan européen. Au plan national, et pour tenir compte de la diversité des différents mécanismes de reconnaissance, ne seront prises en compte que les organisations qui *participent à la négociation collective* et donc qui d'une manière ou d'une autre jouissent de la reconnaissance ad hoc au sein des secteurs mentionnés. La seule exception à cette règle est dans les organisations affiliées à l'une ou l'autre fédération européenne directement objet de notre étude.

Il est toutefois important de noter que pour quelques pays, le niveau sectoriel ne constitue pas du tout, ou pas principalement le niveau dominant de la négociation collective, et que ce canevas a dû être adapté. Au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure en Irlande, l'essentiel de la négociation collective se déroule au niveau de l'entreprise. En Irlande toutefois, l'existence de Joint Industrial Councils et Joint Industrial Committees qui fixent pour certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs, les conditions minimales de travail et de salaire, et au sein desquels siègent les principales organisations d'employeurs et de salariés qui par ailleurs coordonnent la négociation d'entreprise, permettent de circonscrire le problème en donnant des indications sur l'importance de la reconnaissance dont elles font l'objet. Pour le cas britannique, une marge d'appréciation plus importante a été laissée aux équipes de chercheurs pour apprécier les principales organisations qui coordonnent la négociation d'entreprise. Enfin, en Grèce, la négociation de secteur ne possède qu'une tradition récente, les niveaux professionnel (catégoriel) et/ou locaux jouant un rôle prépondérant. Toutefois, un cadre institutionnel existe, et des conventions collectives sont négociées au niveau des secteurs depuis le début des années 1990, qui permet d'identifier les principaux acteurs à ce niveau, même s'il demeure marginal. A l'exception de ce qui vient d'être cité, toutes les organisations, quelle que soit leur importance, mais qui ne signent pas de conventions collectives ne sont PAS reprises dans ce rapport.

A l'inverse, la liste des organisations étudiées ne se limite pas aux seuls membres des organisations européennes qui ont présenté une demande conjointe de création d'un comité de dialogue social sectoriel. Dans la mesure du possible et des informations disponibles, nous abordons l'intégralité des acteurs de la négociation collective pour les secteurs abordés, ceci permettant de tracer « la carte » de la négociation collective pour chacun des pays membres.

Plus systématiquement, nous avons choisi d'opérationnaliser les critères de la recherche comme suit dans le cadre de ce rapport. En ce qui concerne les organisations européennes : nous documentons l'ensemble de leurs organisations affiliées au plan national. Pour chacune d'entre elles, nous

Le dispositif

Pour les besoins de cette recherche, un réseau de 15 experts universitaires européens⁸, indépendants aussi bien de la Commission Européenne que des partenaires sociaux a été constitué. Celui-ci est chargé de réaliser un rapport élaboré à partir d'un canevas commun sur les organisations correspondant aux critères ci-dessus au sein de chaque État membre. L'équipe de coordination de l'IST à son tour compile les informations recueillies dans une perspective d'analyse comparative. Une constante collaboration est prévue entre l'équipe de coordination et les experts nationaux. L'objectif du processus ainsi mis en œuvre est d'effectuer simultanément une approche « par le haut » au niveau européen, et « par le bas » au niveau des États Membres. L'IST rassemble en outre des informations directement auprès de chaque organisation européenne étudiée. LE rapport fait ensuite l'objet d'une double vérification, par les services de la Commission, et par les organisations européennes étudiées elles-mêmes, avant d'être approuvé.

Pour mémoire, il est bon de rappeler qu'aussi bien l'équipe de l'IST, chargée de la coordination du travail et de la rédaction de synthèses et analyses comparatives, que les 15 experts nationaux, tiennent à

⁸ Voir liste en annexe.

réaffirmer leur plus totale indépendance quant aux conséquences politiques et aux décisions qui pourraient être tirées de la présente étude, leur rôle se bornant à apporter un maximum d'éléments permettant de rendre intelligible et de documenter les trois critères de représentativité définis par la Commission Européenne.

Enfin, la structure du rapport suivra le cheminement suivant. Dans un premier temps, nous nous livrerons à quelques considérations relatives au secteur et aux différences pouvant exister d'un pays à l'autre de l'UE quant à la négociation collective. Ensuite, nous présenterons les caractéristiques des membres affiliés aux deux organisations étudiées, en examinant pour chacune d'entre elles :

- **Eléments quantitatifs de représentativité**
 - ❑ *Organisations d'employeurs* : nombre d'organisations affiliées ; d'entreprises membres ; salariés employés dans ces entreprises, taux d'affiliation calculé sur le nombre de salariés ; si nécessaire, précision des caractéristiques particulières de l'organisation et de ses membres (PME, etc...).
 - ❑ *Organisations de salariés* : nombre d'organisations affiliées ; de salariés membres⁹ ; taux d'affiliation ; type de salariés affiliés (cols blancs/cols bleus, cadres ou professions qualifiées).

- **Reconnaissance**
 - ❑ L'organisation participe-t-elle à la négociation collective, la consultation (avec les pouvoirs publics), et la gestion conjointe de fonds sectoriels ?
 - ❑ Contestation de la représentativité : en cas d'évènements particuliers (émergence de nouvelles organisations contestant celles déjà implantées dans le secteur, affaiblissement significatif du nombre d'affiliés, etc...), l'expert décrira brièvement la problématique, ses enjeux et les tendances à l'œuvre.

- **Affiliations nationales, européennes, et internationales**
 - ❑ Liste des organisations nationales de niveau supérieur auxquelles l'organisation est affiliée directement et indirectement.
 - ❑ Liste des organisations européennes auxquelles l'organisation est affiliée directement et indirectement.
 - ❑ Liste des organisations internationales auxquelles l'organisation est affiliée directement et indirectement

Ensuite, nous présenterons pour chacun des Etats membres, une synthèse des organisations présente et une description plus détaillée de leurs caractéristiques.

⁹ L'expert veillera également à préciser si l'organisation rassemble spécifiquement les salariés du secteur ou d'un ensemble plus large. Dans ce dernier cas, il fournira les informations relatives au nombre de salariés affiliés pour l'organisation générale ET une estimation des affiliés exclusivement pour le secteur étudié.

2. Le secteur du textile au sein de l'UE

Étant donné que l'objet de cette étude porte non pas sur la description détaillée et les évolutions qu'a pu connaître le secteur du textile au sein de l'UE dans ses différents aspects, qu'il soient économiques, sociaux, voire plus spécifiquement liés aux relations industrielles, mais bien plutôt sur les acteurs de celles-ci, nous ne nous bornerons dans ce point qu'à quelques remarques d'ordre méthodologique ou indispensables à la compréhension de ce qui suit.

Démarcation du secteur

Dans le cadre de ce travail on entendra par « secteur textile » les sections 17 et 18 de la nomenclature NACE. A noter toutefois qu'en fonction de chaque situation nationale, certaines activités, en dehors des secteurs NACE 17 et 18, soit les secteurs de la fabrication du cuir et de la chaussure (NACE 19) pourront être reliées à l'activité conventionnelle du textile. C'est également le cas, bien que dans une moindre mesure, de la fabrication de fibres artificielles et synthétiques, qui dépend formellement de l'industrie chimique, (NACE 270), et dont la négociation collective peut être reliée à celle d'autres activités dans le textile. Pour une liste de l'ensemble des activités reprises sous les codes NACE 17, 18 et 19, nous renvoyons le lecteur aux annexes de ce document.

Même si dans ce document nous utilisons l'appellation 'secteur du textile' de manière générique, il convient de noter que dans la plupart des États membres de l'UE, ce secteur recouvre en fait deux, parfois trois, voire plus sous-secteurs, en fonction de découpages propre au contexte économique et au développement plus ou moins important de chaque activité au sein de l'UE. Cette distinction renvoie bien évidemment à des activités différentes, mais au-delà, à des « espaces conventionnels » spécifiques, soit, à des conventions collectives et parfois, des organisations d'employeurs, ou de salariés distinctes. Ainsi, parmi les distinctions les plus importantes retenons celle – la plus courante - entre industrie textile et industrie de l'habillement (respectivement NACE 17 et 18). Mais, au sein de chacune d'entre elle, les espaces conventionnels peuvent varier ainsi, par exemple certain pays comme la France réaliseront des conventions collectives séparées pour certaines des sous-secteurs NACE à trois chiffres (filature et tissage, maillage), tandis que dans d'autres cas, la négociation collective sera globalisée, comme en Espagne, où une convention est signée pour l'ensemble du textile, avec des clauses particulières à chaque sous-secteur.

Il conviendra de distinguer également la structuration des organisations, de celles des conventions collectives, qui n'est pas forcément identique. Ainsi, on pourra s'apercevoir que le niveau auquel se situent les organisations (par exemple l'ensemble du secteur) ne correspondra pas toujours à auquel les conventions collectives sont signées, avec pour conséquence qu'une même organisation peut signer plusieurs conventions collectives au sein de différents sous-secteurs.

2.1 Les salariés : la Fédération Syndicale Européenne des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir – FSE - THC¹⁰

2.1.1 Caractéristiques générales

A l'heure actuelle, et pour le secteur du textile habillement dans son ensemble, la FSE-THC constitue la seule organisation syndicale européenne qui a demandé la création d'un comité sectoriel du dialogue social pour le secteur du textile.

Selon l'organisation, la FSE-THC regroupe environ 50 organisations syndicales issues de 25 pays de l'UE, de l'AELE, et représenterait ainsi 1,5 millions de travailleurs pour l'ensemble de l'UE. Affiliée à la CES, la FST-THC est également membre de la FITTHC (CISL) ainsi que de la FITH (CMT).

L'organisation se revendique sans restrictions du syndicalisme démocratique et libre, et a mené une série d'actions aussi bien dans le cadre du lancement du dialogue social sectoriel que des Tables Rondes tripartites pour l'emploi. Elle est également active en ce qui concerne les comités d'entreprises européens et leur installation au sein du secteur.

Plus formellement, les objectifs de l'organisation consistent à « *représenter et défendre les intérêts sociaux économiques, politiques professionnels et culturels des travailleurs du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure au niveau européen*¹¹ », tout en se revendiquant des principes d'un « *syndicalisme libre et démocratique*¹² ».

Structure

LA FSE-THC se compose :

- ❑ D'un congrès, instance suprême de décision, chargé de déterminer la stratégie et la politique générale, contrôler l'activité des autres organes statutaires de l'organisation, élire les différents mandataires, ratifier les décisions du Comité exécutif, modifier les statuts. Il se réunit au moins tous les 4 ans, et se compose de délégués de toutes les organisations membres¹³.
- ❑ D'un comité exécutif, qui joue le rôle d'instance suprême de décision entre les congrès. Il a entre autres pour mission de décider de la politique menée par l'organisation, et de « *déterminer le mandat de négociation avec entre autres les organisations européennes d'employeurs sectoriels et dans les relations avec les institutions européennes*¹⁴ ». Il se compose des membres du Présidium, et d'un membre par organisation non représentée au Présidium. Il se réunit au moins trois fois par année.
- ❑ D'un Présidium, élu par le Congrès, et composé au maximum de 10 membres. Parmi ceux-ci, un membre est délégué par la FITH (CMT), tandis que les 9 autres le seront par la FITTHC (CISL), en fonction de clefs de répartition géographiques. Il se réunit au moins deux fois par année et a pour mission de régler les affaires courantes, qui découlent des décisions du Congrès et du Comité Exécutif. Il contrôle en outre l'activité du secrétariat¹⁵.
- ❑ Le secrétaire a statutairement essentiellement une mission d'exécution des décisions des trois autres instances, ainsi que d'information vis-à-vis des organisations affiliées.

¹⁰ European Trade Union Federation Textiles, Clothing – Leather – ETUF:TCL

¹¹ Statuts de la FSE-THC, article 1

¹² Préambules aux statuts de la FSE-THC

¹³ Statuts de la FSE-THC, article 7

¹⁴ Idem, art.8.

¹⁵ Idem, art. 10

L'organisation peut également se doter de sous-comités, à l'initiative du Présidium et du Comité Exécutif. Parmi ceux-ci, le sous-comité « dialogue social » a pour fonction au moins une fois par an « d'évaluer la situation socio-économique du secteur textile-habillement-cuir-chaussure dans les différents pays d'Europe, et le contenu des accords conclu, ainsi que de discuter des revendications et stratégies syndicales convergentes à adopter face aux négociations collectives futures. Il est également chargé des négociations dans le cadre du dialogue social sectoriel¹⁶. »

2.1.2 Base de représentativité

Nombre de membres

1. L'organisation se compose de 28 membres affiliés directement dans l'ensemble des États-membres. Dans les faits ce nombre est légèrement, plus élevé, dans la mesure où des organisations, comme aux Pays-Bas, par exemple, se constituent en cartel pour s'affilier à une organisation internationale ou européenne. Il convient de noter qu'il n'existe pas d'affiliés au Luxembourg, dans la mesure où le secteur de la fabrication textile y est quasi inexistant.

Pays	Dénomination	Affiliés	Densité	NC*	Affiliations nationale	Affiliation internationales – indirectes
Allemagne	<i>IG Metall</i>	180.000 (2.660.951)	83%	Oui	DGB	ETUF-TCL, ITGLWF, CES, ICFTU
	<i>IG Bergbau*</i>	11.000	40%	Oui	DGB	ETUF-TCL, CES
Autriche	<i>GTBL</i>	18.439	NA	Oui	ÖGB	ETUF-TCL, ITGLWF, CES,
	<i>CTVD*</i>	NA – (52.267)	NA	Oui	FGTB	ETUF-TCL, CES
Belgique	<i>CTTV*</i>	NA – (97.493)	NA	Oui	CSC	ETUF-TCL, CES
Danemark	<i>SID</i>	NA – (127.000)	NA	Oui	LO	ETUF-TCL, ITGLWF, CES.
	<i>FTIBD*</i>	NA	NA	NA	NA	ETUF-TCL, ITGLWF, CES.
Espagne	<i>FITEQA-CCOO</i>	47.000	18,9%	Oui	CC.OO	ETUF-TCL, WCTTU, CES, ICFTU
	<i>FIA-UGT</i>	30.000	12%	Oui	UGT	ETUF-TCL, ITGLWF, CES.
	<i>IGEKO</i>	NA (11.055)	NA	Non	ELA-STV	ETUF-TCL, WCTTU, CES, ICFTU
France	<i>CFDT ACUITEX</i>	NA	NA	Oui	CFDT	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
	<i>FGCTH*</i>	NA	NA	Oui	CGT-FO	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
	<i>FTHC*</i>	8500	2,5%	Oui	CGT	ETUF-TCL, CES
	<i>FSCHS*</i>	12.000	NA	Oui	CFTC	ETUF-TCL, CES
	<i>TEVA</i>	10.000 (19.000)	98%	Oui	SAK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES, NIF
Finlande	<i>Teknisten Liito</i>	2000	90%	Oui	STTK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
	<i>STL</i>	3000	90%	Oui	STTK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
Grèce	<i>OEKIDE</i>	41.000	30%	Oui	GSEE	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
Irlande	<i>SIPTU</i>	10.000		Oui	ICTU	ITGLWF, CES.
	<i>ATGWU</i>	132	55%	Oui	ICTU	ETUF-TCL, CES
Italie	<i>Filtea</i>	138.274	20.0%	Oui	CGIL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
	<i>Filta</i>	78.600	11.4%	Oui	CISL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
	<i>Uilta</i>	42.602	6.2%	Oui	UIL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
Pays-Bas	<i>FNV</i>	8.000 (498.285)	NA	Oui	FNV	ETUF-TCL, CES
	<i>CNV</i>	NA (85.731)	NA	Oui	CNV	ETUF-TCL, CES
Portugal	<i>FESETE</i>	180.000	NA	Oui	CGTP-IN	ETUF-TCL, CES
	<i>SINDETEX</i>	NA	NA	Oui	UGTP	ETUF-TCL, CES
Royaume-Uni	<i>GMB</i>	35.000 (712.000)	26 ¹⁷ %	Oui	TUC	ETUF-TCL, CES
	<i>KFAT</i>	27.008		Oui	TUC	ETUF-TCL, CES
	<i>TGWU</i>	21 516 ¹⁸		Oui	TUC	ETUF-TCL, CES
Suède	<i>IF</i>	6500 (81740)	75-80%	Oui	LO	ETUF-TCL, NIF, CES

* Acronyme non officiel

Les chiffres entre parenthèses renvoient au nombre total de membres de l'organisation, lorsque celle-ci possède des affiliés au-delà des secteurs du textile et de l'habillement.

¹⁶ Idem, art 11.

¹⁷ Source : Labor Force Survey

¹⁸ Pour le seul secteur : le nombre total d'affiliés s'élève à 874 443. Source : TGWU

3. En ce qui concerne le nombre total d'affiliés, l'évaluation est difficile à réaliser. En effet, bon nombre d'organisations sont présentes dans d'autres secteurs ou activités que simplement le textile et l'habillement, ceci en raison de particularités économiques propre à chaque état membres, mais également, aussi, étant donné la forte tendance à la fusion et à la concentration des organisations de salariés. Dans la mesure du possible, nous avons tenté d'obtenir le nombre d'affiliés correspondants au secteur du textile uniquement, qui peut être nettement inférieur à celui du syndicat officiellement membre de la FSE :THC. En tenant compte de cette réserve, et du fait que pour un certain nombre d'organisations, les données ne sont pas connues, on peut très grossièrement estimer le nombre d'affiliés au sein du secteur du textile et de l'habillement de la FSE :THC à environ 1.189.000 personnes. Il toutefois important de noter que ce nombre n'est pas forcément représentatif de la couverture réelle de chaque organisation dans la négociation collective : en effet, étant donné les procédures d'extension en vigueur dans certains états membres, comme en Espagne ou en France par exemple, la couverture des syndicats s'étend bien au-delà de leur seuls membres.

En raison de l'absence de données véritablement fiables sur la question, nous ne nous livrons pas des calculs systématiques de densité. Nous avons reproduit, lorsque les données disponibles le permettaient, les propres estimations des experts nationaux. On peut remarquer en se basant sur celles-ci que les taux d'affiliations sont très variables, et oscillent entre 2,5% pour certains syndicats français, et plus de 80% en Suède ou en Allemagne.

Contestation de représentativité

Ainsi que nous le précisons en introduction, la FSE :THC se trouve en monopole de représentation sur la scène européenne du dialogue social sectoriel, et selon nos informations aucune autre organisation ne semble contester cette situation. Un certain nombre de précisions et de nuances sont toutefois nécessaires pour apprécier la problématique.

1. Même si la FSE:THC jouit d'un monopole européen de représentation, ceci ne veut pas dire pour autant que ses affiliés soient dans le même cas. Bien que la présence d'autres organisations signant des conventions collectives sectorielles et non affiliés à la FSE:THC est marginale, quelques pays sont concernés : il s'agit de la CGSLB en Belgique (affiliée à la CESI), de l'UGL-Tessile en Italie, qui n'est membre d'aucune organisation syndicale européenne selon nos informations, de la FAILTA-CISAL, toujours en Italie, et également affiliés à la CESI. Toutes ces organisations soit incluent employés et ouvriers, soit ne rassemblent que des ouvriers.

2. Dans un certain nombre de pays, les employés sont représentés par des syndicats spécifiques qui ne sont pas directement affiliés à la FSE:THC, mais qui participent à la négociation collective pour les employés ou les cadres du secteur. Le nombre d'affiliés concernés est généralement faible. Il s'agit de la CNE, de la LBC, et du SETCA en Belgique, de De Unie et du VHP-NT aux Pays-Bas, de SIF et CF en Suède. Toutes ces organisations sont par ailleurs membres de la CES, directement ou indirectement, et certaines d'entre elles, d'Eurocadres. Une seule organisation, la FNTHC possède est affiliée à la CEC.

3. Pour une vue d'ensemble de la situation des organisations syndicales étudiées dans le présent rapport, nous renvoyons le lecteur aux annexes.

2.1.3 Reconnaissance

A une exception (le syndicat régional ELA-STV en Espagne) près, l'ensemble des affiliés de l'organisation participent à la négociation collective pour le secteur du textile et de l'habillement dans les différents États membres, à la seule exception du Luxembourg, où elle est inexistante.

2.1.4 Présence internationale

La plupart des organisations membres sont affiliées indirectement à la CES via leur organisation centrale respective, ainsi qu'à la CISL. Quelques-unes sont affiliées à la CMT.

2.2 Les employeurs : European Apparel and Textile Organisation - EURATEX

2.2.1 Caractéristiques générales

Comme son équivalent syndical, EURATEX constitue à l'heure actuelle la seule organisation qui fédère les employeurs européens du secteur du textile et de l'habillement tout en ayant marqué sa volonté de participer au processus du Dialogue Social, à travers le comité sectoriel.

L'organisation se fixe comme objectif de *«promouvoir les intérêts de ses membres, tout en tenant compte du cadre institutionnel offert par l'Union Européenne, et ses obligations internationales. EURATEX fournit à ses membres des services en lien avec cet objectif, ainsi que l'information nécessaire pour renforcer leur secteur au plan national¹⁹. »*

EURATEX agit au nom de l'industrie du textile et de l'habillement vis-à-vis des institutions de l'Union Européenne pour toute matière d'intérêt commun (...). Celles-ci concernent principalement la politique industrielle et commerciale, la recherche et l'innovation, les problèmes sociaux et environnementaux, la sauvegarde de la compétitivité. Elle coordonne en outre les stratégies de ses membres et les initiatives européennes qui soutiennent les activités du secteur. Ses membres « pléniers » sont constitués d'associations nationales industrielles intertextiles et/ou d'habillement des pays de l'Union Européenne, ou des associations européennes de branche de l'industrie textile/habillement des pays de l'UE²⁰.

Structure

Association de fait de droit belge, EURATEX se compose

- ❑ d'une Assemblée générale, composée de l'ensemble des membres (pléniers et associés). Elle constitue l'unique autorité de l'organisation compétente en matière de modifications des statuts, d'admission ou d'exclusion des membres, d'approbation de budgets, et d'affaires majeures affectant l'ensemble du secteur notamment. Il se réunit au moins deux fois par an.
- ❑ d'un Comité de direction, chargé de l'élaboration de la ligne politique de l'organisation, et composé notamment de 5 représentants de l'industrie textile, et 5 représentants de l'industrie de l'habillement, notamment.
- ❑ d'un Président, qui doit être un chef d'entreprise en activité, et qui représente l'organisation vis-à-vis de l'extérieur, et en contrôle la gestion. Il est élu pour un terme de deux ans par le Comité de direction.
- ❑ d'un Directeur général, qui gère le Secrétariat, et est responsable de l'implémentation des politiques décidées par le Comité de direction
- ❑ de « Task Forces », qui conseillent le Comité de direction, et qui sont chargés d'élaborer des recommandations stratégiques dans le domaine de leur compétence.

A noter que les statuts d'EURATEX, contrairement à ceux de la FSE :THC, n'évoquent pas la possibilité de négociations sectorielles au niveau européen.

¹⁹ Source : <http://www.euratex.org>. Notre traduction

²⁰ Source : statuts d'EURATEX, version française du 5 juin 1998, art. 4

2.2.2 Base de représentativité

Nombre de membres

EURATEX compte à l'heure actuelle de 19 organisations dans les pays de l'UE, qui sont soit des organisations sectorielles pour le textile et/ou l'habillement, soit de « cartels de négociation » qui rassemblent en une association unique l'ensemble des organisations sectorielles ou sous-sectorielles d'un État membre. Elles est présent dans tous les pays, à l'exception du Luxembourg, qui ne possède pas véritablement d'industrie textile. A noter que contrairement à la FSE:THC, EURATEX ne fait pas de référence explicite au secteur de la fabrication du cuir et de la chaussure (NACE 19) comme relevant de du domaine d'affiliation de ses membres.

	Employeurs	Entreprises	Salariés	Densité	NC	Affiliations nationales	Affiliation internationales - indirectes
Allemagne	<i>Gesamttextil</i>	<i>1146</i>	<i>128.987</i>	80%	Oui	BDA	EURATEX, UNICE
	<i>BBi</i>	<i>8000</i>	<i>100.000</i>	NA	Oui	BDA	EURATEX, UNICE, IAF
Autriche	<i>FVT</i>	<i>367</i>	<i>22.114</i>	45,5%	Oui	WKÖ	EURATEX, UEAPME, IAF
	<i>FVB</i>	<i>285</i>	<i>12897</i>	26,5%	Oui	WKÖ	EURATEX, UEAPME, IAF
Belgique	<i>FEBELTEX</i>	<i>490</i>	<i>34.000</i>	NA	Oui	FEB	EURATEX, UNICE
	<i>FEBELHA</i>	<i>325</i>	<i>12.000</i>	NA	Oui	FEB	EURATEX, UNICE, IAF
Danemark	<i>FDTC</i>	<i>292</i>	<i>10.205</i>	NA	Oui	DA	EURATEX, UNICE, IAF
Espagne	<i>CIE</i>	<i>7657</i>	<i>275.725</i>	NA	Oui	CEOE	EURATEX, UNICE
Finlande	<i>TL</i>	<i>300</i>	<i>13.000</i>	95%	Oui	TT	EURATEX, IAF, ITMF, UNICE
France	<i>UIT</i>	<i>1600</i>	<i>112.000</i>	80%	Oui	MEDEF	EURATEX, UNICE
Grèce	<i>HCIA</i>	<i>2000</i>	<i>15.000</i>	Environ 35%	Oui	SEV	EURATEX, IAF, UNICE
Irlande	<i>ITF***</i>	<i>20</i>	<i>9.000</i>	Environ 50%	Oui	IBEC	EURATEX, IAF, UNICE
	<i>ICMF***</i>	<i>70</i>			Oui	IBEC	
	<i>WWMI***</i>	<i>8</i>			Oui	IBEC	
Italie	<i>FEDERTESSILE</i>	<i>2.223</i>	<i>132.000</i>	NA	Oui	CONFINDU STRIA	EURATEX, UNICE
Pays-Bas	<i>FENECON</i>	<i>330</i>	<i>11.000</i>	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>NVWT*</i>	<i>34</i>	NA	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE
	<i>AWVN*</i>	NA	NA	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE
	<i>KRL*</i>	<i>70</i>	<i>5.000</i>	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE, IAF
Portugal	<i>APIM**</i>	<i>490</i>	<i>28.953</i>	NA	Oui	CIP	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>APTIV**</i>	<i>330</i>	<i>80.000</i>	NA	Oui	CIP	EURATEX, UNICE, ITMF
	<i>APIV**</i>	<i>527</i>	<i>22.954</i>	NA	Oui	CIP	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>ANIVEC</i>	<i>487</i>	<i>120.000</i> ²¹	NA	Oui	CIP	EURATEX, IAF, GINETEX UNICE, INTERCOLOR, ECLA
Royaume-Uni	BATC	<i>3.000</i> ²²	<i>350.000</i> ²³	NA	Non	CBI	Euratex, UNICE
Suède	<i>TEKO</i>	<i>246</i>	<i>10975</i>		Oui	SAF, SIF	EURATEX, UNICE

Les chiffres en italiques proviennent d'EURATEX * Via le Cartel Fenetextiel. **Via le cartel Federação Intertextil Portuguesa *** Via le cartel Irish Textiles Federation

En ce qui concerne le nombre d'affiliés, qu'il s'agisse des entreprises ou de leurs salariés, comme de coutume avec les organisations d'employeurs, la fiabilité des données est en général sujette à caution²⁴. Dès lors, il ne nous apparaît pas pertinent de nous livrer à des calculs en terme de nombre total d'affiliés.

²¹ Source : EURATEX, qui estime le nombre d'entreprises à 2.200

²² Selon Euratex, ce chiffre se monterait à 10. 000 entreprises

²³ Chiffre vraisemblablement surévalué. On estime le nombre total de salariés du secteur à 259.000 personnes.

²⁴ Voir à ce sujet Spineux A, Walthéry P. et al, op cit.

Contestation de la représentativité

Comme son pendant syndical, EURATEX ne semble pas faire l'objet d'une remise en cause de sa légitimité à représenter les entreprises européennes du textile et de l'habillement. Toutefois, si l'on met en regard la liste de ses affiliés avec celle des organisations d'employeurs qui négocient effectivement des conventions collectives au sein du secteur (voir annexe), on peut s'apercevoir qu'un certain décalage existe.

Ainsi, dans quatre pays, en général où existe un certain pluralisme (ou une séparation sous-sectorielle leurs organisations) dans la représentation des employeurs pour ce secteur, soit l'Autriche, la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie, un certain nombre d'organisations échappent à la couverture d'EURATEX. Ceci ne se fait pas au dépend d'une organisation sectorielle européenne concurrente. Bien que l'information ne soit pas parfaitement fiable, celles-ci représenteraient environ 20 organisations, de tailles diverses. Sur ces 20 organisations, il est intéressant de noter qu'au moins 10 sont indirectement affiliées à l'UEAPME, tandis que les membres d'EURATEX appartiennent au « réseau » de l'UNICE. Enfin, il est probable que les 10 autres organisations ne sont affiliées à aucune organisation européenne d'employeurs.

Plus systématiquement, on peut voir dans le tableau ci dessous que trois cas de figure peuvent se produire

	Employeurs	Entreprises	Salariés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliations internationales - indirectes
Autriche	<i>FVB</i>	285	12897	26,5%	Oui	WKÖ	EURATEX, UEAPME, IAF
	<i>BISSWWPS</i>	465	3268	6.7%	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BTWF</i>	648	5206	10,7%	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BIK</i>	667	3235	6,7%	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BIKHG</i>	210	745	1,5	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BIHMS</i>	60	335	0,7	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BIMW</i>	125	794	1,6%	Oui	WKÖ	UEAPME
Belgique	<i>ABV</i>	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	<i>VHV</i>	NA	NA	NA	NA	NA	NA
France	<i>UFIH</i>	1.300	100.000	80%	Oui	MEDEF	UNICE, IAF
	<i>FFIMB</i>	300	NA	NA	Oui	UIT, MEDEF	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>FFPAPF</i>	3060	44.389	NA	Oui	UFIH, MEDEF	UNICE
	<i>FCPAPCCM</i>	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	<i>FFVM</i>	180	NA	NA	Oui	UFIH, MEDEF	UNICE
	<i>FNF</i>	325	3000	NA	Oui	Non	IFTF
	<i>FFMF</i>	200	NA	NA	Oui	UPA, CNAMS	UEAPME
Grèce	<i>PFGS</i>	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
	<i>AKA</i>	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
	<i>AKCING</i>	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
	<i>AGTI</i>	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
Italie	<i>UNIONTESSILE</i>	3.502	97.056	NA	Oui	CONFAPI	UEAPME
	<i>FNM</i>	22.000	92.400	NA	Oui	CONFARTIGI ANATO	UEAPME
	<i>ANTABB</i>	18.000	81.000	NA	Oui	CNA	UEAPME
	<i>AS-CNA</i>	6500	19.000	NA	Oui		

Les organisations qui ne sont pas affiliées à une autre organisation sectorielle européenne pour le textile et l'habillement, et qui sont indirectement affiliées à l'UEAPME sont les plus nombreuses. Elles concernent 6 associations en Autriche (via l'organisation centrale WKÖ, qui, en raison de son caractère d'organisation légale aux affiliations obligatoire ne peut pas faire partie de l'UNICE) ; une organisation, en France, via l'UPA, organisation regroupant essentiellement des entreprises de l'artisanat ; trois organisations en Italie, via les trois plus importantes organisations des employeurs de l'artisanat : Confartigianato, Confapi, CNA.

Les organisations qui ne semblent appartenir à aucune organisation européenne d'employeurs présentes sur la scène du Dialogue social sont deux organisations régionales (Flandre) en Belgique, diverses

organisations sous-sectorielles en France, et une série d'organisations sous-sectorielles ou régionales en Grèce qui ne semblent pas être reliées aux principales organisations d'employeurs. A noter que certaines d'entre elles (surtout en France) peuvent malgré tout se trouver indirectement affiliées à l'UNICE. Pour plus de détails sur ces organisations, nous renvoyons le lecteur aux synthèses nationales.

A noter un cas limite, celui du FVB en Autriche, à la fois affilié à EURATEX et à l'UEAPME.

Il est difficile d'évaluer la portée réelle de ces affiliations en dehors d'EURATEX, en terme de nombre d'entreprises, étant donné le manque de fiabilité générale de celles-ci et également parce qu'il semble que les organisations concernées rassemblent des PME, dont il est possible qu'un certain nombre n'emploient pas de salariés. Toutefois, dans la mesure où toutes les organisations figurant dans le tableau ci-dessus négocient des conventions collectives, cette situation pourrait poser quelques problèmes en cas de négociations d'accords au plan Européen.

Les raisons de ces affiliations tiennent sans doute pour beaucoup à la base de représentation des organisations (PME, artisanat), et partant, aux caractéristiques économiques des États membres où elles sont le plus implantées. Signalons toutefois que quelques organisations, soit anciennement affiliées à EURATEX, et qui l'ont quitté, soit qui ne l'ont jamais été affirment être rebutées par les frais inhérents à l'adhésion à l'organisation.

2.2.3 Reconnaissance

Tous les membres d'EURATEX négocient des conventions collectives, dans tous les États membres à l'exception du Luxembourg et du Royaume-UNI. Dans ce dernier cas, ce sont les membres du BATC qui disposent effectivement de la latitude de signer des accords²⁵. Mais, ainsi qu'on vient de le voir, dans 5 pays au moins de l'UE, ils ne se trouvent pas en situation de monopole pour la négociation collective.

2.2.4 Présence internationale

La plupart des membres d'EURATEX sont affiliés à un bon nombre d'organisations européennes et internationales soit de promotion des intérêts de l'industrie, soit de certains de ses sous-secteurs. Pour plus de détails, nous renvoyons aux synthèses nationales. EURATEX elle-même est affiliée à l'International Apparel Federation.

²⁵ Ceux-ci ne possèdent toutefois pas le statut de «convention collective» au sens que ce terme possède sur le continent, notamment, en ce qui concerne le caractère obligatoire de celles-ci.

3. Synthèses nationales

3.1 Allemagne

Données contextuelles

	Entreprises (1997)	Dont % sans salariés	<20 salariés ²⁶	Salariés (1997)	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprises <10 salariés	Emploi dans les entreprises >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile	3256	NA	60,5%	132.000	NA	5.213	86.058	75%
Habillement	2339	NA	60,5%	84.000	NA	3.704	48.545	75%

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs ²⁷	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Gesamtverband der Textilindustrie in der Bundesrepublik Deutschland - Gesamttextil; National federation of the Textile Industry in the Federal Republic of Germany	Textile	1146	128987	80%	Oui	BDA	EURATEX, UNICE
Bundesverband Bekleidungsindustrie - BBI (National Confederation of the Clothing Industry)	Habillement	8000	100000	NA	Oui	BDA	EURATEX, UNICE

Les deux organisations d'employeurs participent conjointement à la négociation collective. Des pourparlers de fusion sont en cours.

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Industriegewerkschaft Metall - IG Metall (Metalworkers' Union)	Employés Ouvriers	180.000 (2.660.951)	83%	Oui	DGB	EMF, ETUF-TCL, ITGLWF, IMF, CES, ICFTU
IG Bergbau, Chemie und Energie (Construction, Chemistry and Energy Union)	Employés Ouvriers	11.000	40%	Oui*	DGB	ETUF-TCL, CES

En avril 1997, à la suite du déclin constant de l'emploi et des affiliations au sein du secteur, le syndicat des travailleurs du textile (*Gewerkschaft Textil und Bekleidung*, GTB) a fusionné avec le syndicat de la métallurgie IG Metall.

IG Bergbau participe aussi à la négociation collective pour le secteur de la manufacture du cuir, qui ne relève pas des catégories NACE 17 et 18.

²⁶ Source Sadowski et al 1999, nos calculs

²⁷ Source : EURATEX

3.2 Autriche

Données contextuelles

	Entreprises (1996)	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés (1997)	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	2827	NA	NA	36.945	1.21%	NA	NA	NA

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises (1996)	Salariés (1996)	Densité ²⁸ (1996)	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Fachverband der Textiles Industrie- FVT (Federal Organization of the Textile Industry)	Textile	367	22.114	45,5%	Oui	WKÖ	EURATEX, <i>UEAPME</i> , AERTEL, CELC, CRIET, ECA, FIM, GINETEX, ITMF
Bundesinnung der Sticker, Stricker, Wirker, Weber, Posamentierer und Seiler - BISSWWPS (Federal Organization of the Textile Craft Producers)	Textile	465	3268	6.7%	Oui	WKÖ	<i>UEAPME</i>
Bundesinnung der Textilreiniger, Wäscher und Färber –BTWF (Federal Organization of the Cleaning, Washing and Dyeing Crafts)	Nettoyage Teintureries	648	5206	10,7%	Oui	WKÖ	<i>UEAPME</i>
Fachverband der Bekleidungsindustrie -FVB (The Federal Organization of the Clothing Industry)	Habillement	285	12897	26,5%	Oui	WKÖ	EURATEX, <i>UEAPME</i> , EDFA, IAF, IDFB
Bundesinnung der Kleidermacher- BIK (Federal Organization of Craft Producers of Wearing Apparel)	Habillement	667	3235	6,7%	Oui	WKÖ	<i>UEAPME</i>
Bundesinnung der Kürschner, Handschuhmacher und Gerber – BIKHG / (Federal Organization of Craft Producers of Dressing and Dyeing of Fur, of Articles of Fur and of Gloves)	Fourrure	210	745	1,5	Oui	WKÖ	<i>UEAPME</i>
Bundesinnung der Hutmacher, Modisten und Schirmmacher – BIHMS (Federal Organization of Craft Producers of Hats, Caps and Umbrellas and of the Couturiers)	Habillement	60	335	0,7	Oui	WKÖ	<i>UEAPME</i>
Bundesinnung der mieder und Wäschewarenherzeuger – BIMW (Federal Organization of Craft Producers of Underwar)	Habillement	125	794	1,6%	Oui	WKÖ	<i>UEAPME</i>

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales -indirectes
Gewerkschaft textil, Bekleidung, Leder – GTBL (Union of the Blue- Collar Workers of the Manufacture of Textiles, Clothing and Leather Products)	cols bleus	18439	NA	Oui	ÖGB	ETUF-TCL, ITGLWF, <i>CES</i> ,
Gewerkschaft der Privatangestellten – GPA (Union of the White- Collar Workers of the Private sector)	Cols blancs Cadres	NA –(315.434)	NA	Oui		EuroFiet, <i>CES</i> , FIET, Eurocadres

²⁸ Le calcul de densité renvoie ici à la part représentée par les affiliés en regard de l'ensemble des salariés du secteur textile-habillement. La densité «réelle» (c'est à dire par rapport au sous-secteur de référence) est pratiquement toujours proche de 100%.

3.3 Belgique

Données contextuelles

1998	Entreprises ²⁹	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés (1997)	Salariés (%emploi manufacturier)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile	1314	NA	53%	43.440	6,97	2321	22666	100%
Habillement	853	NA	67%	13.661	2,19	1701	3940	100%

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Fédération belge du textile - FEBELTEX	Textile	490	34.000	NA	Oui	FEB	EURATEX, <i>UNICE</i> , AERTEL, AITIT, AIUFFASS, CILC, CITTA, CRIET, ECA, EUROCOLOR, FLI, EUROCOTON, ITMF, INTERLAINE, MAILLEUROP, LABINTEX
Algemeen Belgisch vlasverbond	Préparation du lin	78 ³⁰ (150)	NA	NA	Oui	NA	NA
Vereniging der handelaars in vlasvezel	Lin	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
Fédération belge des industries de l'habillement	Habillement	325	12.000	NA	Oui	FEB	EURATEX, <i>UNICE</i>

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés 1998	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Centrale FGTB textile, vêtement et diamant	Cols bleus	49.542 - (51.267)	Oui	Oui	FGTB	ETUF-TCL, <i>CES</i>
Centrale chrétienne des travailleurs du textile et du vêtement de Belgique	Cols bleus	NA - (90.564) ³¹	NA	Oui	CSC	ETUF-TCL, <i>CES</i>
ACLVB/CGSLB	Tous types	NA	NA	Oui	CGSLB	<i>CESI</i>
Centrale Nationale des Employés - CNE	Cols blancs	NA	NA	Oui	CSC	ETUF-TCL, <i>CES</i> , Eurocadres, Euro-Fiet
Landelijke bedende centrale - LBC	Cols blancs, région flamande	NA	NA	Oui	CSC	ETUF-TCL, <i>CES</i> , Eurocadres, Euro-Fiet
Syndicat des employés, techniciens et cadres - SETCA	Cols blancs	NA (261.511)	NA	Oui	FGTB	ETUF-TCL, <i>CES</i> , Eurocadres, Euro-Fiet

²⁹ Source ONSS 1998, cité par EURATEX.

³⁰ Le secteur compte 65 entreprises (Source : Fonds social du secteur)

³¹ Source : CSC 1996 (Arcq E. 1999)

3.4 Danemark

Données contextuelles

	Entreprises	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	2.258	NA	NA	19.065 ³²	NA	NA	NA	NA

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Federation of Danish Textile and Clothing	Textile, habillement	292 ³³	10.205	NA	Oui	DA	EURATEX, UNICE

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Federation of Danish Textiles and Clothing Employees (depuis janvier 1998 partie du groupe « Industrie » du Specialarbejderforbundet – SID)	Cols blancs/cols bleus	NA – (127.000)	NA	Oui	LO	ETUF-TCL, ITGLWF, CES.

³² Source : EURATEX

³³ Source : EURATEX

3.5 Espagne

Données contextuelles

	Entreprises	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	20.938 ³⁴	36%	81%	248.300	NA	NA	NA	NA

La convention collective générale pour le secteur est l'*Accord général de travail pour l'industrie du textile et de l'habillement* (General employment Agreement for the Textile and Clothing Industry), qui régit les conditions de travail de tous les salariés. Cet accord se compose de dispositions communes et d'annexes spécifiques à différents sous-secteurs : industries du coton, de la laine, de la soie, industries auxiliaires, habillement, traitement des fibres textiles, tricot, chaussette, carpettes et tapis... A noter que les industries de traitement des fibres sont parfois considérées comme appartenant à la chimie.

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Consejo Espanol Intertextil (CIE) Spanish Intertextil Council ³⁵	Textile, habillement	7657	275.725	NA	Oui	CEOE	EURATEX, UNICE

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Federación de industrias afines- química, minería y textil piel de UGT (FIA-UGT) (Federation of related industries - chemical, mining and textile-leather of UGT)	Cols blancs/cols bleus	30.000	12 ^{36%}	Oui	UGT	ETUF-TCL, ITGLWF, CES.
Federación industrias textil, piel químicas y afines de CCOO (FITEQA-CCOO) (federation of textile, leather, chemical and related industries of CCOO)	Cols blancs/cols bleus	47.000	18,9	Oui	CC.OO	ETUF-TCL, WCTTU, CES, ICFTU
Industria Garraio Energia Komunikazioa - Federación de Industria Química, Energía y Comunicación - IGEKO	Cols blancs/cols Bleus	NA (11.055)	NA	Non	ELA-STV	ETUF-TCL, WCTTU, CES, ICFTU

L'IGEKO ne joue un rôle qu'au niveau régional (pays Basque). L'industrie textile est peu développée dans cette région, puisqu'elle ne compte qu'environ 8.800 salariés. Les 11.000 affiliés de l'organisation sont surtout présents dans l'industrie chimique. L'IGEKO est le résultat d'une fusion intervenue en septembre 1999 entre différentes organisations de taille plus restreinte. Elle n'a pas participé à la signature des conventions collectives sectorielles nationales ces dernières années.

³⁴ Source : Source: Instituto Nacional de Estadística, Encuesta de población Activa 1998. Les données varient sensiblement selon les sources.

³⁵ Le Conseil, fondé en 1979, rassemble les 8 organisations sous-sectorielles présentes dans le textile. Celles-ci peuvent être affiliés par différents biais au CEOE, ce qui multiplie les source de double affiliations : Agrupación Española del Género de Punto (AEGP) - Spanish Association of knitting fabric ; Agrupación Nacional de Fibras de Recuperación - National Association of Regain Fibers ; Agrupación Española de Productoras de Fibras Químicas (PROFIBRA) - Spanish Association of Manufacturers of Chemical Fibers ; Asociación Industrial Textil de Proceso Algodonero (AITPA) - Textile Industrial Association of the Cotton Process ; Federación Española de Empresarios de la Confección (FEDECON) - Spanish Federation of Clothing manufacturers ; Federación Nacional de Acabadores, Estampadores y Tintoreros Textiles - National Federation of Textile Finishers, Printers and Dyers ; Federación Nacional de Empresarios Textiles Sederos (FNETS) - National Federation of Silk Textile Manufacturers ; Federación de la Industria Textil Lanera (FITEXLAN) - Federation of the Wool Textile Industry. Ces différentes organisations peuvent en outre être présentes de manière indépendante dans certaines instance de négociation.

³⁶ L'organisation possède 45% des délégués syndicaux du secteur, contre 40% pour la FIA-UGT

3.6 France

Données contextuelles

	Entreprises	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile	3000	33,33%	80%	140.000	NA	NA	NA	NA
Habillement Cuir	2.500	NA	NA	130.000	NA	NA	NA	NA

En général, en France, on établit la distinction entre quatre sous-secteurs : textile, habillement, cuir, et blanchisserie. Il faut toutefois noter que le découpage des convention collectives et de la négociation n'obéit pas à cette distinction : à l'heure actuelle, chacun des sous-secteurs suivant est couvert par une convention collective nationale : Dans le Les textiles naturels, les textiles artificiels et synthétiques, l'habillement, la fourrure, la couture, la chapellerie, les tailleurs, bretelles, ceintures. Certaines organisation d'employeurs, comme l'UIT ou l'UFIH participent ainsi à plusieurs de ces conventions. A celles-ci s'ajoute une multitude de conventions collectives régionales, une convention départementale et une locale. Dans les blanchisseries, il y a 6 conventions collectives régionales, une départementale et une locale, le reste du champ national étant couvert à 75% par la convention collective interrégionale.

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Union des industries textiles - UIT	Textiles naturels, textile artificiel et synthétique	1600	112.000 ³⁷	80%	Oui	MEDEF	EURATEX, UNICE
Union française des industries de l'habillement - UFIH	Habillement ³⁸	1.300	100.000	80%	Oui ³⁹	MEDEF	UNICE ⁴⁰
Fédération française des industries de la maille et de la bonneterie	Textile naturel	300	NA	NA	Oui	UIT, MEDEF	EURATEX, MAILLEUROP, UNICE, FIM
Fédération Française du prêt à porter féminin	Habillement	3060	44.389	NA	Oui	UFIH, MEDEF	UNICE ⁴¹
Fédération de la couture, du prêt à porter, des couturiers et créateurs de mode ⁴²	Habillement, couture	NA	NA	NA	NA	NA	EURATEX
Fédération Française des industries du vêtement masculin	Habillement	180	NA	NA	Oui	UFIH, MEDEF	UNICE
Fédération nationale de la fourrure	Fourrure	325	3000	NA	Oui	Non	IFTF
Fédération française des métiers de la fourrure - FFMF	Fourrure	200	NA	NA	Oui	UPA, CNAMS ⁴³	

³⁷ Selon EURATEX, ce chiffre se monte à 140000 travailleurs

³⁸ L'organisation signe également et négocie la convention collective nationale de la ceinture bretelle, ainsi que celle du bouton.

³⁹ Bien que l'UFIH négocie effectivement la convention pour le secteur de l'habillement, ce sont les fédérations qui la compose qui sont juridiquement liées.

⁴⁰ L'UFIH s'est retiré d'EURATEX et assure désormais sa représentation de manière indépendante

⁴¹ A quitté EURATEX pour raisons budgétaires

⁴² L'organisation a refusé de répondre aux questions de l'expert français

⁴³ UPA : Union professionnelle artisanale ; CNAMS : Confédération Nationale des artisans des métiers et des services

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales -indirectes
Fédération HACUITEX CFDT	Cols blancs/cols bleus	NA	NA	Oui	CFDT	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
Fédération générale FO du cuir, textile, habillement	Cols blancs/cols bleus	NA	NA	Oui	CGT-FO	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
Fédération Textile habillement cuir CGT	Cols blancs/cols bleus	8500	2,5%	Oui	CGT	ETUF-TCL, CES
Fédération CFTC des syndicats du cuir, habillement et connexe	Cols blancs/cols bleus	12.000 ⁴⁴	NA	Oui	CFTC	ETUF-TCL, CES
Fédération nationale des syndicats du personnel d'encadrement des industries du textile, de l'habillement et connexes FNTHC – CFE - CGC	Cadres	1100	NA	Oui	CFE-CGC	CEC, ETUF-TCL

⁴⁴ Selon l'expert français, ce chiffre est surestimé : en effet, la CGT, dont les estimations semblent plus fiables estime constituer la première organisation du secteur.

3.7 Finlande

Données contextuelles

	Entreprises	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	7810 ⁴⁵	NA	NA	14.297 ⁴⁶	NA	NA	NA	NA

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Tekstiiliteollisuusliitto (Federation of Finish Textile and Clothing Industries)	Textile/habillement	2.900 ⁴⁷	13.000	95% ⁴⁸	Oui	TT	EURATEX, IAF, ITMF, UNICE

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales -indirectes
Tekstiili- ja vaateustyöväen liito TEVA (Garment Workers'Union)	Cols bleus	10.000 (18.830) ⁴⁹	98 ⁵⁰ %	Oui	SAK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES, NIF
Teknisten Liito (The Union of Technical Employees)*	Techniciens	2000	90%	Oui	STTK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES ⁵¹
Suomen teollisuustoimihenkilöiden Liito - STL (Union of Salaried Employees in Industry)*	Cols blancs	3000	90%	Oui	STTK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES ⁵²

⁴⁵ 2.900 selon ETUF-TCL

⁴⁶ 13.900 selon ETUF-TCL

⁴⁷ Source : ETUF-TCL

⁴⁸ Estimation globale de l'expert.

⁴⁹ Sur les 18830 affiliés, 3.500 environ le sont pour bénéficier des services d'assurance chômage de l'organisation et relèvent d'autres secteurs d'activité, 2569 sont retraités, et 2144 sont temporairement sans emploi (ex. congé de maternité). Source : ETUF-TCL, donnée au 31 décembre 1999.

⁵⁰ Estimation globale de l'expert.

⁵¹ L'organisation rassemble des travailleurs au sein de plusieurs secteurs : elle est également affiliée à des associations pour le métal, la chimie et l'énergie, l'alimentation, et le transport

⁵² L'organisation rassemble des travailleurs au sein de plusieurs secteurs : elle est également affiliée à des associations pour le métal, la chimie et l'énergie, l'alimentation, et le transport

3.8 Grèce

Données contextuelles

	Entreprises	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	2000-3000	NA	80%	135.000 ⁵³	NA	NA	NA	NA

Il existe plusieurs conventions collectives dans le secteur du textile et de l'habillement grec. Toutefois, on peut distinguer une convention principale qui concerne la plupart des salariés du secteur et qui a été signée entre le principal syndicat (OEKIDE) et plusieurs organisations d'employeurs. Cette convention a été signée au niveau de 9 sous-secteurs (textile proprement dit, chaussures, fourrures, objets en cuir, blanchisseries, ...). En outre, il existait jusqu'en 1998 une convention signée spécifiquement pour les travailleurs des industries d'habillement sous-traitantes. Cependant, l'extension de la principale convention du secteur textile à tous les travailleurs de ce secteur doit encore être ratifiée. Enfin, une convention collective « intermédiaire » concerne un ensemble d'entreprises qui ont le droit de payer des salaires inférieurs à ceux « inscrits » dans la principale convention du secteur du textile.

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs ⁵⁴	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Hellenic Clothing Industry Association HCIA	Habillement /Athènes	NA	15.000	Environ 35%	Oui	SEV	EURATEX, IAF, UNICE
Panhellenic Federation of garment subcontractors	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
Athens knitting Association	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
Association of knitting and clothing industries of Northern Greece	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
Association of Greek Textile Industries	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Greek Federation of Textiles, Clothing and Leather Workers : OEKIDE	Cols blancs/cols bleus	41.000	30%	Oui	GSEE	ETUF-TCL, ITGLWF, CES

⁵³ Le nombre de travailleurs en noir est estimé à 30.000. Source : Mouriki, 1999

⁵⁴ L'auteur du rapport grec ne reprend que ces deux organisations d'employeurs, respectivement pour l'habillement et le textile, considérées comme les plus représentatives. Pour le secteur de l'habillement, il signale toutefois l'existence des organisations suivantes qui jouent un rôle dans la négociation collective Secteur de l'habillement : Panhellenic Federation of Garment Sub-contractors, Larissa, Federation of Greek Industries (SEV), GSEVEE, Federation of Northern Greece Industries (SVVE). Pour le secteur du textile : Association of Greek Textile Industries, Athens Knitting Association, Association of Knitting & Clothing Industries of Northern Greece.

3.9 Irlande

Données contextuelles⁵⁵

	Entreprises	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés	Salariés (%emploi industriel)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile	131	NA	80%	5799 (1998)	2,1%	NA	NA	NA
Habillement	239	NA	80%	12.392 (1996)	5,5%	NA	NA	NA

Bien que l'essentiel de la négociation collective se déroule au niveau de l'entreprise vis-à-vis de laquelle les organisations sectorielles jouent essentiellement un rôle de coordination, on peut néanmoins dénombrer 4 *Joint Labour Committees* (JLCs) couvrant 6.600 travailleurs du secteur de l'habillement et dont la fonction est de déterminer des conditions minimales de travail et de salaire, ainsi que deux *Joint Industrial Councils* (secteur du textile) où employeurs et syndicats déterminent sur une base volontaire certaines dispositions en matière de termes et conditions de travail, et qui concernent 4.500 travailleurs.

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Irish Textiles Federation - ITF	Textile	20			Oui	IBEC	
Irish Clothing Manufacturers Federation - ICMF	Habillement	70	9.000	Environ 50%	Oui	IBEC	<i>EURATEX, IAF, (via la plate-forme Irish Textile Federations) UNICE</i>
Association of Wollen and Worsted Manufacturers of Ireland WWMI	NA	8			Oui	IBEC	

*Pour l'essentiel, les organisation d'employeurs, comme de salariés jouent un rôle de coordination de la négociation collective

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Services, Industrial, Professional, Technical Union - SIPTU	Cols bleus/ cols blancs	10.000		Oui	ICTU	ITGLWF , CES.
Amalgamated Transport & General Workers' Union - ATGWU	Cols bleus/ cols blan	132	55%	Oui	ICTU	<i>ETUF-TCL** , CES</i>

**Via le syndicat parent du Royaume-Uni, le TGWU

Contestation de représentativité

A la suite du déclin marqué qu'a connu le secteur en Irlande ces dernières années, et aux fermetures d'entreprises conséquentes, l'implantation des syndicats a tendance à s'y effriter au sein des différentes firmes. Par ailleurs, bien qu'organisant des travailleurs qui sont couverts par des accords d'entreprise, l'ATGWU est très faiblement implanté au sein du secteur, au point qu'il ne participe ni aux *Joint Labour Committes*, ni au *Joint Industrial Council*.

⁵⁵ Source Hannon E. et al. Données pour 1996.

3.10 Italie

Données contextuelles

	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés (1996)	Salariés (%emploi manufacturier)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	574.390	80%	691.725	14	NA	NA	NA

Il existe plusieurs conventions collectives pour le secteur, mais qui contrairement à la plupart des autres pays s'opèrent surtout en fonction de clivages confessionnels, politiques ou économiques (coopératives ou entreprises privées, artisanat/industries), plutôt que de découpages sous-sectorielst. Plusieurs conventions collectives sont conclues aussi bien au niveau national sectoriel que régional sectoriel entre certaines parmi les organisations citées ci-dessous.

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Entreprises	Salariés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Federazione far le Associazioni delle Industriem Tessille dell'Abbigliamento - FEDERTESSILE	2.202	132.000	NA	Oui	CONFINDUSTRIA	EURATEX, UNICE
Unione Nazionale Piccola e Media Industria del Tessile Abbigliamento e Calzature - UNIONTESSILE	3.502	97.056	NA	Oui	CONFAPI	UEAPME
Federazione Nazionale Moda	22.000	92.400	NA	Oui	CONFARTIGIANATO	UEAPME
Associazione Nazionale Tessile e Abbigliamento - ANTABB	18.000	81.000	NA	Oui	CNA	UEAPME
ASSOCIAZIONE SARTI	6500	19.000	NA	Oui		

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés*	Densité*	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Federazione Italiana Lavoratori Tessili e Abbigliamento Filtea	Cols bleus/ cols blancs	138.274	20.0	Oui	CGIL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
Federazione Italiana dei Lavoratori Tessili e Abbigliamento Filta	Cols bleus/ cols blancs	78.600	11.4	Oui	CISL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
Unione Italiana dei Lavoratori Tessili e Abbigliamento Uilta	Cols bleus/ cols blancs	42.602	6.2	Oui	UIL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
Unione Generale dei Lavoratori Tessili UGL Tessile	Cols bleus/ cols blancs	29.888	4.3	Oui	UGL	CMT-WCL
Federazione Autonoma Italiana Lavoratori Tessili e Abbigliamento FAILTA CISAL	Cols bleus/ cols blancs	2.000	0.3	Oui	CISAL	CESI

* Données vraisemblablement surestimées.

Contestation de représentativité

Bien que les relations professionnelles au sein du secteur du textile se caractérisent, comme ailleurs en Italie, par un fort pluralisme, on ne peut pas vraiment parler de situation de contestation de représentativité. Signalons toutefois que la plupart des organisations syndicales ont assisté à une baisse générale de leurs affiliés. Celle-ci toutefois ne change pas les rapports de force entre les divers syndicats au sein du secteur, ni la part relative de chaque secteur par rapport à l'ensemble des affiliés des organisations.

3.11 Luxembourg

Données contextuelles

Selon les renseignements fournis par notre expert, il n'existe pas à proprement parler d'industrie textile au Luxembourg, et, dès lors, pas de conventions collectives pour le secteur. La seule activité économique pouvant y être assimilée est celle du commerce de vêtements, dont les entreprises se rassemblent au sein du Groupement Textile, lui-même affilié à la Confédération du commerce Luxembourgeois. Aucune association Luxembourgeoise ne semble affiliée à EURATEX ou à l'ETUF-TCL.

3.12 Pays-Bas

Données contextuelles

	Entreprises (1996)	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés (1996)	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	Environ 1100	NA	Environ 50%	35000	NA	NA	NA	91,4%

A l'heure actuelle, deux conventions collectives sectorielles sont d'application aux Pays-Bas. La première concerne le secteur du textile et est valide pour la période 1999-2000. La seconde, pour la confection, couvre la période 1999-2000. Prises ensemble, et après extension, ces accords couvrent environ 700 entreprises et 34.000 travailleurs.

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
Vereniging van Confectie en Tricotageondernemingen – FENECON ⁵⁶ (Association of the Dutch Clothing and Knitwear Industries)	Habillement Textile	330	11.000	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE, IAF
Nederlandse Vereniging van Werkgevers in de Textielindustrie - NVWT	Textile	34	NA ⁵⁷	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX***, UNICE
Algemene Werkgevers Vereniging Nederland - AWWN ⁵⁸	Textile	NA	NA	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX***, UNICE
Textielverenigin Katoen, Rayon, Linnen - KRL ⁵⁹	Textile	70	5.000	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
FNV – Bondgenoten	Cols bleus	8.000 (498.285)	NA	Oui	FNV	ETUF-TCL, CES
CNV- Bedrijvenbond	Cols bleus	NA (85.731)	NA	Oui	CNV	ETUF-TCL, CES
De Unie (Union for Industry and Services)	Cols blancs/ cadres	NA (111.279)	NA	Oui	MHP	FIET, EUROCADRES, CES
Verniging voor Hoger Personeel Nederlandse Textielindustrie VHP NT	Cadres supérieurs Textile	74 (25.809)	NA	Oui*	MHP	CEC, FIET, EUROCADRES, CES

*** Via la plate-forme FENETEXTEL

Contestation de représentativité

Une organisation de fabricants de tapis, le Vereniging Nederlandse TapijtFabrikanten – VNTF a réclamé l'accès à la table de négociation pour le secteur du textile, ainsi qu'à toutes les instances de négociation bipartites et les fonds sectoriels. L'organisation rassemble 20 des 30 entreprises concernées, et représente 2.100 des 3.000 salariés du sous-secteur. L'organisation affirme également être membre d'EURATEX. Le VNTF était précédemment affilié à la NVWT. Selon l'organisation en outre, elle sera admise au prochain round de négociation.

⁵⁶ <http://www.fenecon.nl/>

⁵⁷ L'organisation affirme ne pas connaître le nombre de salariés de ses membres.

⁵⁸ <http://www.awvn.nl/>. Cette organisation constitue l'aile « relations industrielles » du VNO-NCV, qui se spécialise quant à lui plutôt sur des tâches de lobbying politique ou économique.

⁵⁹ [Http://www.krl.nl](http://www.krl.nl).

3.13 Portugal

Données contextuelles

Le secteur du textile et de l'habillement au Portugal comptait en 1998 261.275 travailleurs, qui se regroupaient au sein de 11.956 firmes. Parmi celles-ci, environ 35% d'entre-elles comptaient 20 travailleurs ou moins⁶⁰. Par ailleurs, en raison de tensions à propos d'une législation en matière de temps de travail, la négociation collective est bloquée au sein du secteur depuis 1991 (Pires de Lima, 1999).

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises 1998	Salariés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales indirectes
Associação portuguesa das indústrias de malha e confecção - APIM (Association portugaise des industries de bonneterie et de confection)	Habillement	490	28.953	NA	Oui ⁶¹	CIP	EURATEX, MAILLEUROP, UNICE
Associação portuguesa de têxteis e vestuário - APTV (Association portugaise des textiles et de l'habillement)	Textile	330	80.000	NA	Oui	CIP	EURATEX, EUROCOTON, UNICE, ITMF
Associação portuguesa de indústrias de vestuário - APIV (association portugaise des industries de l'habillement)	Habillement	527	22.954	NA	Oui ⁶²	CIP	IAF, Fédération Mondiale des Maîtres tailleurs, UNICE
Associação Nacional das Indústrias de Vestuário e Confecção - ANIVEC	Habillement	487	120.000 ⁶³	NA	Oui	CIP	EURATEX, IAF, GINETEX UNICE, INTERCOLOR, ECLA

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales directes - indirectes
Federação dos sindicatos dos trabalhadores têxteis, lanifícios, vestuário, calçado, peles de Portugal FESETE (Fédération des syndicats des travailleurs du textile, de l'habillement, de la chaussure et du cuir du Portugal)	Cols bleus/ cols blancs	180.000	NA	Oui	CGTP-IN	ETUF-TCL, CES
Sindicato democrático de têxteis SINDETEX (syndicat démocratique des textiles)	Cols bleus/ cols blancs	NA	NA	Oui	UGTP	ETUF-TCL, CES

⁶⁰ Source Associação Nacional das Indústrias de Vestuário e Confecção http://www.anivec.pt/gb/imagens/dados_sector_08.gif et http://www.anivec.pt/gb/imagens/dados_sector_06.gif

⁶¹ L'organisation appartient à la commission de négociation patronale au sein de laquelle sont également présentes les autres organisations reprises dans ce rapport. APT, ANITT-LAR, ANIL

⁶² Néanmoins, la dernière Convention Collective (CCT) signée avec la FESETE date de 1991 et avec le SINDETEX de 1996. Une Convention Collective est signée chaque année mais seulement pour les employés de bureau.

⁶³ Source : EURATEX, qui estime le nombre d'entreprises à 2.200

3.14 Royaume-Uni

Données contextuelles

	Entreprises	Salariés (1999)	Couverture conventionnelle
Textile/habillement	NA	322000	33% - 170.000 Salariés ⁶⁴

Secteur caractérisé par une chute non négligeable de l'emploi au cours des dernières années (322 000 salariés en 1995, contre 259 000 en 1999 pour les activités de manufacture de textiles et produits textiles – NACE 17 et 18⁶⁵). Selon des analystes, ceci est en partie dû à la compétition en provenance de pays à très bas salaire.

La couverture conventionnelle est d'environ 33%, avec une forte asymétrie : la négociation collective couvre relativement bien les travailleurs manuels au niveau sectoriel de l'entreprise et de l'établissement), alors qu'elle est quasi absente chez les cols blancs. Les plus importantes conventions multi employeurs existantes sont au nombre de 4 et couvrent respectivement l'habillement, la chaussure, la couture (pour lequel existe une institution de concertation paritaire : Joint industrial council) en Angleterre et au Pays de Galles, et l'industrie lainière dans le West Yorkshire. La plupart des accords multi-employeurs déterminent des minima salariaux sectoriels.

Le secteur se caractérise par 4 organisations d'employeurs et 3 syndicats pouvant être considérés comme les plus actifs.

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Sous-secteur	Entreprises	Salariés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
British Apparel and Textile Confederation - BATC	Textile et Habillement	3.000 ⁶⁶	350.000 ⁶⁷	NA	Non	CBI	Euratex, UNICE
British Clothing Industry Association - BCIA	NA	NA	78.000	NA	Oui	NA	NA
British Footwear Association - BFA	Chaussure	48	9000	NA	Oui	CBI	UNICE, ECFI
Confederation of British Wool Textiles - CBWT	Laine (West Yorkshire)	NA	12.700 ⁶⁸	NA ⁶⁹	Oui	BATC, CBI	UNICE, Euratex
Knitting Industries' Federation (KIF)	Tricot	250	20 000	30%	Oui	BATC, CBI ⁷⁰	UNICE, Euratex

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés (1999)	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales - indirectes
General, Municipal and Boilermakers' Union GMB	Général	35.000 (712.000)		Oui	TUC	FSE :THC, CES
National Union of Knitwear, Footwear and Apparel Trades - KFAT	Textile habillement, cols bleus	27.008	26 ⁷¹ %	Oui	TUC	FSE :THC, CES
Transport and General Workers Union TGWU	Général	21 516 ⁷²		Oui	TUC	FSE :THC, CES

⁶⁴ Source : Industrial Relations Survey

⁶⁵ Source Office for National Statistics

⁶⁶ Selon Euratex, ce chiffre se monterait à 10. 000 entreprises

⁶⁷ Chiffre vraisemblablement surévalué. On estime le nombre total de salariés du secteur à 259.000 personnes.

⁶⁸ Source : CFBWT

⁶⁹ LE CFBW estime représenter 80% des employeurs de la région.

⁷⁰ Affiliation indirecte via la British Knitting and Clothing Confederation

⁷¹ Source : Labor Force Survey

Contestation de représentativité

Du côté des employeurs, le BATC est le seul affilié d'Euratex et ne joue pas de rôle dans la négociation collective, qui est l'apanage de ses membres, dont les plus significatifs sont repris dans le tableau ci-dessus.

Bien qu'il n'existe pas de conflits entre organisations syndicales au sein du secteur, quelques plus petites organisations y affilient des travailleurs : General Union of Loom Overlookers et Northern Carpet Trades Union (désormais affilié au TGWU) ; Power Loom Carpet Weavers and Textile Workers Union ; Sheffield Wool Shear Workers Trade Union ; Union of Textile Workers . Toutes ces organisations sont affiliées au TUC. Deux organisations de portée locale, et non affiliées au TUC sont également présentes : Scottish Carpet Workers Union ; Hyde and District Textile Association. Si les premiers peuvent être assimilés à des membres indirects de la CES, les seconds ne semblent pas présents au plan européen.

⁷² Pour le seul secteur : le nombre total d'affiliés s'élève à 874 443. Source : TGWU

3.15 Suède

Données contextuelles⁷³

	Entreprises	Dont %sans salariés	<10 salariés	Salariés	Salariés (%pop act)	Emploi dans les entreprise <10 salariés	Emploi dans les entreprise >100 salariés	Couverture
Textile/habillement	1200	0,40	0,90	14.000	0,003	0,15	0,25	98%

Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

Employeurs	Entreprises	Salariés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales indirectes
TEKOindustrierna – TEKO (Association suédoise des industries textiles et de l'habillement)	246 ⁷⁴	10975 ⁷⁵		Oui	SAF, SIF	EURATEX, UNICE

Les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Salariés	Public	Affiliés ⁷⁶	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliation internationales directes - indirectes
Industrifacket, IF (Syndicat de l'industrie)	Cols bleus	6500 (81740)	0,75-0,80	Oui	LO	ETUF-TCL, NIF, CES
Svenska Industritjänstemannaförbundet, SINF (Fédération des Employés et Techniciens de l'Industrie)	Cols blancs	2200 (293320)	0,75-0,80	Oui	TCO	EUROCADRES, NIF, CES
Sveriges Civilingenjörsförbund, CF Association Suédoise des Ingénieurs Diplômés	Ingénieurs	200 (81740)	0,75-0,80	Oui	SACO	FEANI ⁷⁷ , EUROCADRES, CES

⁷³ Toutes les données chiffrées proviennent d'estimations des organisations au 31/12/98

⁷⁴ Selon EURATEX, le nombre d'entreprises et de travailleurs s'élèvent respectivement à 232 et 12.500

⁷⁵ Dont 7249 cols bleus et 3726 cols blancs

⁷⁶ Selon Euratex, ces chiffres se montent pour les trois organisations à 7000 (100.000), 4.000 (300.000) et 200 (80.000), pour des taux de densité oscillant entre 0.90 et 0.95.

⁷⁷ <http://www.cri.ensmp.fr/feani/>

4. Annexes

4.1 Les organisations d'employeurs négociant des conventions collectives

	Employeurs	Branche	Entreprises	Salariés	Densité	NC	Affiliation nationale	Affiliations internationales - indirectes
Allemagne ⁷⁸	<i>Gesamttextil</i>	Textile	1146	128987	80%	Oui	BDA	EURATEX, UNICE
	<i>BBI</i>	Habillement	8000	100000	NA	Oui	BDA	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>FVT</i>	Textile	367	22.114	45,5%	Oui	WKÖ	EURATEX, UEAPME, IAF
	<i>BISSWWPS</i>	Textile	465	3268	6,7%	Oui	WKÖ	UEAPME
Autriche	<i>BTWF</i>	Blanchisseries	648	5206	10,7%	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>FVB</i>	Habillement	285	12897	26,5%	Oui	WKÖ	EURATEX, UEAPME, IAF
	<i>BIK</i>	Habillement	667	3235	6,7%	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BIKHG</i>	Fourrure	210	745	1,5	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BIHMS</i>	Habillement	60	335	0,7	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>BIMW</i>	Habillement	125	794	1,6%	Oui	WKÖ	UEAPME
	<i>FEBELTEX</i>	Textile	490	34.000	NA	Oui	FEB	EURATEX, UNICE
	<i>ABV</i>	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Belgique	<i>VHV</i>	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
	<i>FEBELHA</i>	Habillement	325	12.000	NA	Oui	FEB	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>FDTC</i>	Textile, habillement	292	10.205	NA	Oui	DA	EURATEX, UNICE, IAF
Danemark	<i>CIE</i>	Textile, habillement	7657	275.725	NA	Oui	CEOE	EURATEX, UNICE
Finlande	<i>TL</i>	Textile/habillement	300	13.000	95%	Oui	TT	EURATEX, IAF, ITMF, UNICE
	<i>UIT</i>	Textile	1600	112.000	80%	Oui	MEDEF	EURATEX, UNICE
	<i>UFIH</i>	Habillement	1.300	100.000	80%	Oui	MEDEF	UNICE, IAF
France	<i>FFIMB</i>	Textile naturel	300	NA	NA	Oui	UIT, MEDEF	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>FFPAPF</i>	Habillement	3060	44.389	NA	Oui	UFIH, MEDEF	UNICE
	<i>FCPAPCCM</i>	Habillement/couture	NA	NA	NA	NA	NA	EURATEX
	<i>FFIVM</i>	Habillement	180	NA	NA	Oui	UFIH, MEDEF	UNICE
	<i>FNF</i>	Fourrure	325	3000	NA	Oui	Non	ITTF
	<i>FFMF</i>	Fourrure	200	NA	NA	Oui	UPA, CNAMS	-
	<i>HCIA</i>	Habillement/Athènes	NA	15.000	35%	Oui	SEV	EURATEX, IAF, UNICE
Grèce	<i>PFGS</i>	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
	<i>AKA</i>	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
	<i>AKCING</i>	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
	<i>AGTI</i>	NA	NA	NA	NA	Oui	NA	NA
Irlande	<i>ITF</i>	Textile	20	9.000	Environ 50%	Oui	IBEC	EURATEX, IAF, UNICE
	<i>ICMF</i>	Habillement	70			Oui	IBEC	
	<i>WWMI</i>	NA	8			Oui	IBEC	
Italie	<i>FEDERTESSILE</i>	-	2.202	132.000	NA	Oui	CONFINDUSTRIA	EURATEX, UNICE
	<i>UNIONTESSILE</i>	-	3.502	97.056	NA	Oui	CONFAPI	UEAPME
	<i>FNM</i>	-	22.000	92.400	NA	Oui	CONFARTIGIANATO	UEAPME
	<i>ANTABB</i>	-	18.000	81.000	NA	Oui	CNA	UEAPME
	<i>AS-CNA</i>	-	6500	19.000	NA	Oui		
Pays-Bas	<i>FENECON</i>	Habillement/Textile	330	11.000	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE, IAF
	<i>NVWT</i>	Textile	34	NA	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE
	<i>AWVN</i>	Textile	NA	NA	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE
	<i>KRL</i>	Textile	70	5.000	NA	Oui	VNO-NCW	EURATEX, UNICE
Portugal	<i>APIM</i>	Habillement	490	28.953	NA	Oui	CIP	EURATEX, UNICE
	<i>APTIV</i>	Textile	330	80.000	NA	Oui	CIP	EURATEX, UNICE, ITMF
	<i>APIV</i>	Habillement	527	22.954	NA	Oui	CIP	IAF, UNICE
	<i>ANIVEC</i>	Habillement	487	120.000 ⁷⁹	NA	Oui	CIP	EURATEX, IAF, GINETEX UNICE, INTERCOLOR, ECLA
Royaume-Uni	<i>BATC</i>	Textile / Habillement	3.000 ⁸⁰	350.000 ⁸¹	NA	Non	CBI	Euratex, UNICE
	<i>BCIA</i>	NA	NA	78.000	NA	Oui	NA	NA
	<i>BFA</i>	Chaussure	48	9000	NA	Oui	CBI	UNICE, ECFI
	<i>CBWT</i>	Laine (West Yorkshire)	NA	12.700 ⁸²	NA ⁸³	Oui	BATC, CBI	UNICE, Euratex
	<i>KIF</i>	Tricot	250	20 000	30%	Oui	BATC, CBI ⁸⁴	UNICE, Euratex
Suède	<i>TEKO</i>	Textile/habillement	246	10975		Oui	SAF, SIF	EURATEX, UNICE

⁷⁸ Source : EURATEX

⁷⁹ Source : EURATEX

⁸⁰ Selon Euratex, ce chiffre se monterait à 10. 000 entreprises

⁸¹ Chiffre vraisemblablement surévalué. On estime le nombre total de salariés du secteur à 259.000 personnes.

⁸² Source : CFBWT

⁸³ LE CFBW estime représenter 80% des employeurs de la région.

⁸⁴ Affiliation indirecte via la British Knitting and Clothing Confederation

4.2 les organisations de salariés négociant des conventions collectives

Pays	Dénomination	Public	Affiliés	Densité	NC*	Affiliations nationale	Affiliation internationales - indirectes
Allemagne	<i>IG Metall</i>	Cols blancs/cols bleus	180.000 (2.660.951)	83%	Oui	DGB	ETUF-TCL, ITGLWF, CES, ICFTU
	<i>IG Bergbau*</i>	Cols blancs/cols bleus	11.000	40%	Oui	DGB	ETUF-TCL, CES
Autriche	<i>GTBL</i>	cols bleus	18439	NA	Oui	ÖGB	ETUF-TCL, ITGLWF, CES,
	<i>GPA</i>	Cols blancs Cadres	NA -(315.434)	NA	Oui		EuroFiet, CES, FIET, EUROCADRES
Belgique	<i>CTVD*</i>	Cols bleus	NA - (52.267)	Oui	Oui	FGTB	ETUF-TCL, CES
	<i>CTTV*</i>	Cols bleus	NA - (97.493)	NA	Oui	CSC	ETUF-TCL, CES
	<i>CGSLB</i>	Cols blancs Cols bleus	NA	NA	Oui	CGSLB	CESI
	<i>CNE</i>	Cols blancs	NA	NA	Oui	CSC	ETUF-TCL, CES, EUROCADRES, Euro-Fiet
	<i>LBC</i>	Cols blancs, région flamande	NA	NA	Oui	CSC	ETUF-TCL, CES, EUROCADRES, Euro-Fiet
	<i>SETCA</i>	Cols blancs	NA (261.511)	NA	Oui	FGTB	ETUF-TCL, CES, EUROCADRES, Euro-Fiet
Danemark	<i>SID</i>	Cols blancs/cols bleus	NA - (127.000)	NA	Oui	LO	ETUF-TCL, ITGLWF, CES.
Espagne	<i>FIA-UGT</i>	Cols blancs/cols bleus	30.000	12%	Oui	UGT	ETUF-TCL, ITGLWF, CES.
	<i>FITEQA-CCOO</i>	Cols blancs/cols bleus	47.000	18,9	Oui	CC.OO	ETUF-TCL, WCCTU, CES, ICFTU
France	<i>CFDT ACUILEX</i>	Cols blancs/cols bleus	NA	NA	Oui	CFDT	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
	<i>FGCTH*</i>	Cols blancs/cols bleus	NA	NA	Oui	CGT-FO	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
	<i>FTHC*</i>	Cols blancs/cols bleus	8500	2,5%	Oui	CGT	ETUF-TCL, CES
	<i>FSCHS*</i>	Cols blancs/cols bleus	12.000	NA	Oui	CFTC	ETUF-TCL, CES
	<i>FNTHC</i>	Cadres	1100	NA	Oui	CFE-CGC	CEC, ETUF-TCL
	<i>TEVA</i>	Cols bleus	10.000 (19.000)	98%	Oui	SAK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES, NIF
Finlande	<i>Teknisten Liito</i>	Techniciens	2000	90%	Oui	STTK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
	<i>STL</i>	Cols blancs	3000	90%	Oui	STTK	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
Grèce	<i>OEKIDE</i>	Cols blancs/cols bleus	41.000	30%	Oui	GSEE	ETUF-TCL, ITGLWF, CES
	<i>SIPTU</i>	Cols bleus/ cols blancs	10.000		Oui	ICTU	ITGLWF, CES.
Irlande	<i>ATGWU</i>	Cols bleus/ cols blan	132	55%	Oui	ICTU	ETUF-TCL, CES
	<i>Filtea</i>	Cols bleus/ cols blancs	138.274	20.0	Oui	CGIL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
Italie	<i>Filta</i>	Cols bleus/ cols blancs	78.600	11.4	Oui	CISL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
	<i>Uilta</i>	Cols bleus/ cols blancs	42.602	6.2	Oui	UIL	ETUF-TCL, CES, ITGLWF
	<i>UGL Tessile</i>	Cols bleus/ cols blancs	29.888	4.3	Oui	UGL	CMT-WCL
	<i>FAILTA CISAL</i>	Cols bleus/ cols blancs	2.000	0.3	Oui	CISAL	CESI
	<i>FNV</i>	Cols bleus	8.000 (498.285)	NA	Oui	FNV	ETUF-TCL, CES
Pays-Bas	<i>CNV</i>	Cols bleus	NA (85.731)	NA	Oui	CNV	ETUF-TCL, CES
	<i>De Unie</i>	Cols blancs/ cadres	NA (111.279)	NA	Oui	MHP	FIET, EUROCADRES, CES
	<i>VHP NT</i>	Cadres supérieurs Textile	74 (25.809)	NA	Oui	MHP	CEC, FIET, EUROCADRES, CES
	<i>FESETE</i>	Cols bleus/ cols blancs	180.000	NA	Oui	CGTP-IN	ETUF-TCL, CES
Portugal	<i>SINDETEX</i>	Cols bleus/ cols blancs	NA	NA	Oui	UGTP	ETUF-TCL, CES
Royaume-Uni	<i>GMB</i>	Général	35.000 (712.000)	26 ⁸⁵ %	Oui	TUC	FSE :THC, CES
	<i>KFAT</i>	Textile habillement cols bleus	27.008	NA	Oui	TUC	FSE :THC, CES
	<i>TGWU</i>	Général	21 516 ⁸⁶	NA	Oui	TUC	FSE :THC, CES
Suède	<i>IF</i>	Cols bleus	6500 (81740)	0,75-0,80	Oui	LO	ETUF-TCL, NIF, CES
	<i>SIF</i>	Cols blancs	2200 (293320)	0,75-0,80	Oui	TCO	EUROCADRES, NIF, CES
	<i>CF</i>	Ingénieurs	200 (81740)	0,75-0,80	Oui	SACO	FEANI, EUROCADRES, CES

⁸⁵ Source : Labor Force Survey

⁸⁶ Pour le seul secteur : le nombre total d'affiliés s'élève à 874 443. Source : TGWU

4.3 Les activités correspondants aux sections NACE 17, 18 et 19

<p><i>17 Industrie textile</i></p> <p>171 Filature</p> <p>1711 Filature de l'industrie cotonnière</p> <p>1712 Filature de l'industrie lainière - cycle cardé</p> <p>1713 Préparation et filature de l'industrie lainière - cycle peigné</p> <p>1714 Préparation et filature du lin</p> <p>1715 Moulinage et texturation de la soie et des textiles artificiels et synthétiques</p> <p>1716 Fabrication de fils à coudre</p> <p>1717 Préparation et filature d'autres fibres</p> <p>172 Tissage</p> <p>1721 Tissage de l'industrie cotonnière</p> <p>1722 Tissage de l'industrie lainière - cycle cardé</p> <p>1723 Tissage de l'industrie lainière - cycle peigné</p> <p>1724 Tissage de soieries</p> <p>1725 Tissage d'autres textiles</p> <p>173 Ennoblement textile</p> <p>1730 Ennoblement textile</p> <p>174 Fabrication d'articles textiles</p> <p>1740 Fabrication d'articles textiles</p> <p>175 Autres industries textiles</p> <p>1751 Fabrication de tapis et moquettes</p> <p>1752 Ficellerie, corderie, fabrication de filets</p> <p>1753 Fabrication de non-tissés</p> <p>1754 Industries textiles n.c.a.</p> <p>176 Fabrication d'étoffes à mailles</p> <p>1760 Fabrication d'étoffes à mailles</p> <p>177 Fabrication d'articles à mailles</p> <p>1771 Fabrication d'articles chaussants à mailles</p> <p>1772 Fabrication de pull-overs et articles similaires</p>	<p><i>18 Industrie de l'habillement et des fourrures</i></p> <p>181 Fabrication de vêtements de cuir</p> <p>1810 Fabrication de vêtements de cuir</p> <p>182 Fabrication de vêtements en textile</p> <p>1821 Fabrication de vêtements de travail</p> <p>1822 Fabrication de vêtements de dessus</p> <p>1823 Fabrication de vêtements de dessous</p> <p>1824 Fabrication d'autres vêtements et accessoires</p> <p>183 Industrie des fourrures</p> <p>1830 Industrie des fourrures</p> <p><i>19 Industrie du cuir et de la chaussure</i></p> <p>191 Apprêt et tannage des cuirs</p> <p>1910 Apprêt et tannage des cuirs</p> <p>192 Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie</p> <p>1920 Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie</p> <p>193 Fabrication de chaussures</p> <p>1930 Fabrication de chaussures</p>
--	---

4.4 Acronymes des organisations internationales figurant dans ce rapport

Acronyme	Organisation
AERTEL	European Association for Elastic Fabrics, Strips and Braids - Association Européenne des Rubans, Tresses et Tissus Elastiques
AIUFFASS	Association Internationale des Utilisateurs de Filés de Fibres Artificielles et Synthétiques et de Soie Naturelle
CEC	Confédération Européenne des Cadres
CELC	Confédération Européenne du Lin et du Chanvre
CIRFS	Groupe "Marché Commun" du Comité International de la Rayonne et des Fibres Synthétiques
CITA	European Textile Finishers Organization - Confédération Internationale des Fabricants de Tissus d'Ameublement
CRIET	Comités Réunis de l'Industrie de l'Ennoblement Textile dans l'U.E
EATP	European Association for Textile Polyolefins
ECA	European Carpet Association
ECFI	European Confederation of the Footwear Industry
ECLA	European Clothing Association
EDFA	European Down and Feather Association
EFA	European Federation of Agricultural Workers Unions
EMF	European Metalworkers' Federation
ETUC	European Trade Union Confederation
ETUF-TCL	European Trade Union Federation Textile, Clothing and Leather
EURATEX	European Apparel and Textile Organisation
Eurocadres	Council Of European Professional And Managerial Staff
EUROCORD	Comité de Liaison des Industries de Corderie: Ficellerie et de filets de l'UE
EUROCOTON	Comité des Industries du Coton et des Fibres Connexes de l'U.E
Euro-Fiet	European Federation of Commercial, Clerical, Professional and technical employees
FEANI	Fédération Européenne des associations nationales d'ingénieurs - European Federation of National Engineering Associations
FIF	FEDERATION INTERNATIONALE DE LA FILTERIE
FIM	Fédération Internationale de la Maille
GINETEX	International Association for Textile Care Labelling
IAF	International Apparel Federation
ICFTU	International Confederation of Free Trade Unions
IDFB	International Down and Feather Bureau
IFTC	International Federation of Textile and Clothing (WCL - CMT)
IFTF	International Fur Trade Federation – Fédération Internationale des industries de la Fourrure
IMF	International Metalworkers Federation
INTERCOLOR	International Commission for Fashion and Textile Colours
INTERLAINE	Comité des Industries Lainières de l'U.E
ISKI	International Secretariat of the Knitting Industries
ITGLWF	International Textile, Garment and Leather Worker's Federation – Fédération internationale des travailleurs de l'industrie du Textile, de l'Habillement, et du Cuir (ICFTU – CISL)
ITMF	International Textile Manufacturers Federation – Fédération internationale des industries textiles
MAILLEUROP	Comité des Industries de la Maille de l'U.E.
NIF	Nordiska Industriarbetarefederationen
UEAPME	Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises
WCL	World Confederation of Labour
WFCW	World Federation of Clerical Workers (WCL - CMT)